



Prélèvement SEPA pour xxx

Par **REBKA**, le **12/03/2018** à **17:25**

bonjourrma banque a accepté, en février, une demande de prélèvements SEPA pour xxx, pour un achat effectué chez xxx, par une personne indélicate (1er prélèvement 162 euros remboursés depuis), sans vérifier ni la signature, ni les coordonnées du client. Ayant contacté xxx, j'ai pu obtenir le nom de cette personne. J'ai porté plainte. La banque a établi une demande de rejet de prélèvements SEPA au mois de février pour le 1er prélèvement et ceux à venir. Ce mois ci, elle procède à nouveau à un prélèvement de 162 euros et je n'ai pas la possibilité de savoir combien il y en aura d'autre. Avait-elle le droit de prélever ces sommes sans vérifier le nom du client ? Le directeur de l'agence, consulté, m'a indiqué que du fait des nouvelles directives européennes relatives aux prélèvements SEPA, il ne lui était pas possible de le faire car il n'y avait plus de listing papier et que les banques prélevaient honoraient donc les prélèvements xxx d'office. Cette procédure ne s'apparente t-elle pas à une complicité de fraude de la part de la banque dans la mesure ou elle continue à prélever les sommes sur mon compte alors que j'ai la preuve du nom de l'acheteur ? Que puis-je faire ? Merci